

## reconnaître naissance enfant

Par Narcisse976, le 27/11/2023 à 09:40

Bonjour,

je suis en métropole, et ma copine à Mayotte. cette dernière est enceinte de moi. est ce possible de déclarer l'enfant en métropole ? etant donner que la maman à fait une demande d'asile à Mayotte.

merci d'avoir pris le temps de me lire.

cordialement

## Par youris, le 27/11/2023 à 10:18

bonjour,

la déclaration de naissance doit se faire à la mairie du lieu de naissance donc dans une comune de Mayotte..

voir ce lien:

déclaration de naissance

vous pouvez faire une déclaration de naissance anténatale :

déclaration de naissance avant la naissance

salutations

## Par Karpov11, le 27/11/2023 à 10:24

Bonjour,

Article 55 du Code civil: "Les déclarations de naissance sont faites dans les cinq jours de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu".

Cordialement
Par <b>Narcisse976</b> , le <b>27/11/2023</b> à <b>13:48</b>
merci youris c'est gentille de votre part.
Par <b>Narcisse976</b> , le <b>27/11/2023</b> à <b>13:50</b>

merci karpov11